



Devenir membre

Est admissible, toute personne vivant une situation de handicap qui reçoit ou qui a reçu des services à l'IRDPQ. Les parents ou les proches de cette personne sont aussi admissibles.

Dans un premier temps, informez-vous des modalités de mise en candidature.

Par la suite, vous devez remplir le formulaire de mise en candidature et le soumettre au comité des usagers (bureau D-106 du 525, boulevard Wilfrid-Hamel), au plus tard, trois jours avant son assemblée annuelle.